

### ARTICLE 1 – Préambule

Le Comité Occitanie de Cyclisme de la FFC organise le trophée Occitanie de Cyclo-cross. Ce trophée permet de mettre en valeur les qualités sportives ainsi que la régularité des compétiteurs licenciés à la Fédération Française de Cyclisme lors de la saison Cyclo-Cross.

### ARTICLE 2 – Catégories

Le trophée Occitanie de Cyclo-Cross est ouvert aux catégories suivantes (Catégories de la Saison 2024) et comportera treize classements distincts. Les baby-vélo et pré-licenciés ne rentrent pas dans le cadre du Trophée Occitanie.

U9	coureurs nés en 2017 et 2018
U11	coureurs nés en 2015 et 2016
U13	coureurs nés en 2013 et 2014
U15	coureurs nés en 2011 et 2012
U15D	coureurs nées en 2011 et 2012
U17	coureurs nés en 2009 et 2010
U17D	coureurs nées en 2009 et 2010
U19	coureurs nés en 2007 et 2008
U19/Seniors dames	coureurs nées en 2008 et avant
Seniors (jusqu'à 39 ans)	coureurs nés entre 1984 et 2006
Masters 1 (40 – 44 ans)	coureurs nés entre 1981 et 1985
Masters 2 (45 – 49 ans)	coureurs nés entre 1976 et 1980
Masters 3 (50 ans et plus)	coureurs nés en 1975 et avant

### ARTICLE 3 – Barèmes

Barème	Places																			
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	...	...							
N°1	25	22	20	19	18	17	16	15	14	13	... jusqu'à 1 points									
N°2	50	46	42	40	38	36	34	32	30	28	... jusqu'à 2 points									

1 Point sera attribué à tout concurrent n'entrant pas dans les points ou ayant abandonné

### ARTICLE 4 - Calendrier

Date	Épreuve	Club Organisateur	Barème
28/09/2024	CX de Mende	VCML	1
29/09/2024	CX d'Auzole	Cahors Cyclisme	1
06/10/2024	CX Rodez	VC Rodez	1
13/10/2024	CX de Castelsarrasin	CAC Cyclisme	1
20/10/2024	9ème CX de la vallée de l'Eure à Uzès	Uzes vélo club	1
26/10/2024	CX de Montcuq	Puy l'Evêque Cyclisme	1
27/10/2024	CX Nîmes	Nîmes Cyclisme	1
27/10/2024	CX de ST Juery	St Juery Olympique	1
01/11/2024	CX des Abattoirs	Montauban Cyclisme 82	1
03/11/2024	CX de Castres	VSSL Castres	1
03/11/2024	CX de Montflourés	BMC Béziers	1
10/11/2024	CX de Fontalba	UV Mazamet	1
17/11/2024	CX Pic Natura	Mousquetaires Cyclistes Pradéens	1
17/11/2024	CX de Colomiers	US Colomiers	1
24/11/2024	CX du LPAVH by Montagnac	Team Montagnac AC	1
24/11/2024	CX de Bouloc	US Fronton Cyclisme	1
30/11/2024	Cx de Vacquerolles	Espoir Cycliste Nîmois	1
01/12/2024	CX d'Albi	Albi vélo Sport	1
07/12/2024	CX de Landorthe	St Gaudens	1
08/12/2024	26ème CX du comité de l'Aude	VS Narbonnais	1
15/12/2024	CX écoles de vélo lac de Longages	Villeneuve cyclisme	1
22/12/2024	Championnat régional	Vélo Tonic Vauverdois	2

### Article 5 - Épreuves et Participation

U9	7 mn
U11	10mn
U13	15mn
U15 / Dames U15	20mn
U17 / Dames U17	30mn
U19 et Dames	40mn
Seniors	50mn
Masters 1, 2 et 3	50mn

Les dames (U19 et senior), les U19 et les masters partiront ensemble (40 min pour les dames et U19 homme, 50 min pour l'ensemble des masters 1/2/3). Les masters seront regroupés en une seule course et un seul classement scratch masters devra être établi par les arbitres pour que l'épreuve puisse compter dans le Trophée régional. L'organisateur pourra cependant récompenser les catégories masters séparément lors de la remise des prix.

Dans la mesure du possible il faudra prévoir 2 épreuves distinctes : 1 départ pour les dames/juniors et masters. 1 départ pour les Seniors et les juniors surclassés et masters ayant fait le choix de courir avec les seniors.

Epreuve U15 / Dames U15 : Pas de départ décalé. Epreuve U17 / Dames U17 : Pas de départ décalé.

**Les masters et les U19 surclassés qui choisissent de courir lors de la première épreuve avec les seniors sur le Trophée Régional devront s'engager, pour toute la saison avec les seniors. En cas de participation dans une autre catégorie, autre que celle définie lors de la première épreuve, les points ne seront pas attribués. Cependant, les masters courant avec les seniors et U19 surclassés participeront aux championnats Régionaux dans leur catégorie de valeur et ne pourront donc prétendre à des points du trophée lors du championnat.**

### Article 6 – Mise en grille de départ

La zone de départ doit pouvoir contenir au moins cinq coureurs de front.

Les coureurs seront placés par lignes successives. Il est admis un minimum de 5 coureurs et un maximum de 8 coureurs par ligne.

**Les grilles de départs des différentes épreuves seront établies en fonction du classement provisoire du Trophée Régional, par ordre croissant, exception faite pour les coureurs ayant des points UCI (<http://fr.uci.ch/cyclo-cross/ranking/>) qui seront placés en première lignes.**

Les dames U15 et U17 courent respectivement avec les U15 et U17 garçons. Elles doivent être placés sur la grille de départ suivant le trophée régional avec une dame positionnée sur chaque par ligne. (1<sup>ère</sup> dame sur la 1<sup>ère</sup> ligne, 2<sup>ème</sup> dame sur la 2<sup>ème</sup> ligne...).

Si au moins 3 féminines au départ, possibilité de les faire partir en départ groupé filles, juste derrière les garçons.

*Un regroupement des catégories Seniors/U19/Masters/Dames aura lieu uniquement si le nombre de participants est insuffisant pour faire 2 courses distinctes.*

Tout coureur n'étant pas engagé par internet sera placé en fond de grille, exception faite des coureurs avec un contrat Professionnel.

Pour les épreuves du calendrier régional, les vélos de type VTT tels qu'ils sont utilisés dans les épreuves de VTT Cross-Country sont tolérés. Les coureurs utilisant ces vélos seront placés à la fin de la grille de départ.

Dans le cas où un trophée départemental de cyclo-cross serait mis en place, le trophée régional reste prédominant. Seul le ou la leader avec port du maillot du trophée départemental distinctif pourra être reclassé sur la 1<sup>ère</sup> ligne.

### Article 6-1 – Grilles de départ lors de la première épreuve

#### Critères permettant d'établir la grille de départ pour la première épreuve :

Ordre d'appel en fonction du classement des Trophées Régionaux de cyclo-cross 2023-2024 et en fonction des points UCI obtenus en CX sur la période du 1/09 au 29/02 de la saison précédente en CX.

### Article 7 – Réglementation

Le changement de catégorie s'effectue à l'ouverture de la saison de cyclo-cross.

Exemple : Un U15 2<sup>ème</sup> année en 2024 est U17 1<sup>ère</sup> année dès l'ouverture de la saison de cyclo-cross.

#### Balisage :

L'usage d'éléments dangereux le long du parcours, tel que fil de fer (clôture électrique ou non) et piquets métalliques (y compris pour les banderoles publicitaires) est interdit. De plus, le parcours doit rester éloigné de tout élément présentant un danger pour les coureurs.

#### Zone de départ :

Le premier rétrécissement ou obstacle après le tronçon de départ ne peut-être brusque ; il doit permettre un passage facile de l'ensemble des coureurs. L'angle du premier virage doit-être supérieur à 90°.

#### Départ balisé

Tous les départs des épreuves doivent être au même endroit du circuit (exception possible pour les U7). 5 coureurs au minimum et 8 au maximum de front.

#### Zone de dépannage :

2 zones de dépannage seront mises en place sur le parcours ou une zone de dépannage double. Aucun dépannage ne pourra être effectué en dehors de cette zone sous peine de déclassement.

### Article 7-1 – Réglementation écoles de vélo (Jusqu'à U13)

Des épreuves d'initiation peuvent être organisées telles que définies dans l'article 9.2.009 du titre IX Ecole de vélo.

Une planche de 20cm maximum est autorisée pour les benjamins. Elle est interdite pour les catégories inférieures aux U13.

Tout franchissement d'obstacle doit pouvoir s'effectuer à vélo ou par soulevé (portage interdit).

Les escaliers sont interdits.

Ravitaillement : Le ravitaillement est interdit, sauf s'il est expressément autorisé par les arbitres (cas de températures élevées par exemple).

### Article 7-2 – Réglementation pour les autres catégories (à partir de U15)

*Référence : Réglementation fédérale au Titre V - cyclo-cross.*

#### Obstacles :

Les escaliers en descente sont interdits.

Pour les épreuves minimales, tout franchissement d'obstacle doit pouvoir s'effectuer à vélo ou par soulevé (portage interdit).

Une planche de 20cm maximum est autorisée. Les escaliers sont interdits.

Une section de planches peut être placée sur le parcours. Cet obstacle doit être composé de 2 planches, disposées dans un intervalle de 4 à 6 m maximums.

A partir de la catégorie « U17 », la hauteur des planches sera de 40 cm maximums. Leur largeur sera la même que celle du circuit. La ou les deux planches peuvent être remplacées par un ou deux troncs d'arbre selon le cas. Si un tronc d'arbre est utilisé, son épaisseur maximum devra être de 40 cm

Les arches gonflables qui traversent le circuit sont interdites.

#### Ravitaillement :

Application de la réglementation de la FFC, le coureur peut prendre le départ avec un bidon mais le ravitaillement en course est interdit, sauf s'il est expressément autorisé par les arbitres (cas de températures élevées par exemple).

### Article 7-3 – Procédure de départ

Les coureurs sont rassemblés dans la zone d'appel au maximum 10 minutes avant le départ.

Ils doivent attendre le départ avec un pied au sol au minimum, et ils ne peuvent bénéficier d'aucun point d'appui autre que les roues du vélo et de leurs pieds, sous peine d'être relégués à la dernière place dans leur couloir de départ.

Le départ est donné par un coup de sifflet, par un arbitre, après avoir vérifié que le parcours est disponible et que les coureurs respectent les règles de départ.

**Le décompte sera annoncé par le starter de la manière suivante :**

- **ANNONCER « départ 1 minute », la zone de départ et les côtés doivent être entièrement libres, y compris pour les commissaires.**
- **ANNONCER « départ 30 secondes ».**
- **ANNONCER « départ 15 secondes ».**
- **DONNER LE DEPART dans les 8 dernières secondes.**
- **Ne pas décompter à voix haute 5, 4, 3, etc...Si la première ligne avance, se placer devant les coureurs, arrêter la procédure, faire reculer les coureurs et reprendre à 30 secondes.**

Pour les U9/U11 et U13, il est inutile de partir à 1 minute, 30 secondes suffisent.

Ensuite **annoncer 15 secondes, puis 8 secondes et siffler comme pour les plus grands entre 8 et 0 sans décompter.**

### Article 8 – Horaires de départ

Horaires préconisés, se référer au DO de l'organisateur.

- 10h20 : U7 (hors classement trophée régional)
- 10h30 : U9
- 10h45 : U11
- 11h05 : U13
- 11h30 : U15
- 12h15 – 13h00 : Pause / Remise récompenses U15 et écoles de cyclisme
- 13h15 : U17
- 14h00 : Masters / U19 et Dames
- 15h00 : Seniors (U19 surclassés+ masters qui ont fait le choix de courir avec les seniors)
- A la fin de la dernière épreuve : Remise récompenses à partir de l'épreuve U17

### Article 9 – Validation du circuit

En cas de non-respect de la réglementation fédérale, d'un circuit trop exigeant ou d'une zone dangereuse, l'équipe régionale listée ci-après est habilitée à effectuer une modification du circuit si elle le juge nécessaire, y compris avant les épreuves.

- Les arbitres désignés sur l'épreuve
- Gilles Girardot - Président du comité régional
- Benoit Malaval - Conseiller Technique et Sportif
- Stéphanie Verdel-Lefebvre – Commission cyclo-cross
- Jérôme Delouée - Commission cyclo-cross
- Xavier Rouanet- Commission cyclo-cross
- Mauricette Pascal - Référent du corps arbitral
- Christophe Tremoulet – Référent écoles de vélo

### Article 10 – Classements

Les classements du Trophée Occitanie de Cyclo-cross seront établis par l'addition des points acquis par les coureurs licenciés en Occitanie ou dans un autre comité.

Les coureurs Masters décidant de courir avec les Seniors seront classés toute la saison avec ces derniers.

Un classement sera effectué par catégories, telles que définies à l'article 2, en prenant en compte les barèmes des épreuves définis à l'article 3.

Les classements prendront en compte seulement le **meilleur résultat du week-end (du samedi et dimanche) en termes de points**.

Pour les catégories U9, U11, U13, U15 et U17 seront pris en compte les **5 meilleurs résultats, en termes de points**, ainsi que le championnat régional.

Pour les catégories U19, Séniors et Masters seront pris en compte les **8 meilleurs résultats, en termes de points**, ainsi que le championnat régional.

Pour le trophée Masters, un seul classement sera établi suivant le classement scratch de l'épreuve.

Pour le trophée Dames U19 et seniors, un seul classement sera établi suivant le classement scratch de l'épreuve.

Pour les trophées Dames U15 et U17, le classement sera établi par rapport aux résultats des Dames U15 et U17 seules (exemple : 1<sup>ère</sup> Dame U15 = 25 pts, 2<sup>ème</sup> Dame U15 = 23 pts...)

Le coureur ayant totalisé le plus grand nombre de points sera déclaré vainqueur du Trophée Occitanie de Cyclo-Cross. Le Championnat Occitanie de Cyclo-Cross départagera les éventuels ex-aequo.

### Article 11 – Bonification

Tout coureur sélectionné en équipe de France le même jour qu'une épreuve du Trophée Occitanie de Cyclo-Cross se verra attribuer 25 points de bonification.

Tout coureur qui participe à la Coupe de France **dans le cadre d'une sélection régionale** le même jour qu'une épreuve du Trophée Occitanie de Cyclo-Cross se verra attribuer un nombre de points équivalent à son rang en fonction du classement par rapport aux coureurs de la région. (Barème n° 1) exemple : 1er coureur licencié en Occitanie 25 pts, 2ème coureur 23 pts etc....

En cas de participation à titre individuelle, aucun point bonus ne sera attribué.

### Article 12 – Vérification

Le coureur doit vérifier le classement évolutif du Trophée Occitanie de Cyclo-Cross. Son club doit avertir le Comité Occitanie de Cyclisme de la FFC en cas de problème et ceci dans un délai raisonnable après la publication de ce classement.

### Article 13 – Litiges

Le collège des arbitres, les membres de la commission Cyclo-cross, l'entraîneur régional et le Conseiller Technique et Sportif seront chargés d'examiner et de trancher tous les litiges pouvant intervenir.

La commission Cyclo-cross est habilitée à modifier tout ou partie du présent règlement, si l'esprit s'en trouve altéré.

### Article 14 – Parution

Le classement sera publié régulièrement sur le site officiel du Comité Régional Occitanie de Cyclisme <https://www.comiteoccitanieffc.com>.

### Article 15 – Récompenses

Une récompense sera attribuée au premier de chaque catégorie.

La présence de chaque lauréat(e) sera obligatoire, lors de la Remise des Trophées.

L'absent(e) ne percevra pas sa récompense, sauf motif dûment justifié.

### Article 16 – Communication des résultats à la commission pour gestion de la mise à jour du classement

Les résultats doivent parvenir au comité régional au plus tard le mardi à 12 h suivant l'épreuve, faute de quoi la commission se réserve le droit de ne pas compter la manche pour le classement du Trophée Régional.

Les résultats devront impérativement faire figurer le numéro UCI ID en plus du numéro de licence afin d'éviter les problèmes de changement de club en cours de saison (mutation).

L'extraction des classements depuis le fichier V10 doit être fait en amont. Seuls les classements sous format Excel seront acceptés.